



Nous venons, en septembre 2013, d'achever le chapitre « B. Plan Lumière » de la phase I «Recommandations». Nous entamons maintenant la phase II «Application», qui s'inscrit dans la continuité de la première et qui a pour but d'expliquer, sous la forme d'avant-projets, comment appliquer concrètement les recommandations théoriques générales présentées précédemment.

Les avant-projets sont au nombre de deux : «Le Centre» et «Les Trixhes» ; ils ont été choisis en concertation avec les autorités communales, de façon à répondre au mieux aux besoins et aux priorités de la Commune et de ses habitants.

Le présent dossier développe le premier volet de ces avant-projets, à savoir l'entité du «Centre» de Flémalle qui fera l'objet de profonds changements dans les années à venir. En effet, un master-plan est actuellement en cours de finalisation ainsi que plusieurs projets urbanistiques, de reconversion de friches industrielles notamment.

L'entité du Centre étant, pour de nombreux usagers, la «porte d'entrée» de Flémalle grâce aux différentes fonctions qu'elle rassemble (activités commerciales, gares, écoles,...), les enjeux y sont considérables.

Le territoire mérite, par conséquent, une réflexion «nocturne» globale et adaptée à ses spécificités, tout en gardant à l'esprit le thème du Plan Lumière : *«Flémalle, au coeur des lieux de vie»*.

LA MÉTHODOLOGIE

1. Travailler en coordination avec **l'étude pour le master-plan de Flémalle-Centre**, réalisée simultanément par l'agence **Pluris**.

2. Appliquer les recommandations de **la phase I de notre étude «Recommandations - Plan Lumière»** :

A. La vision proche > 1. Les entités

Le Centre est **une des treize «entités» définies par le Plan Lumière**, pour lesquelles des exigences précises ont été établies :

- L'envie d'affirmer le caractère propre à chaque entité
- La nécessité d'un langage commun sur l'ensemble du territoire
- Le besoin de rendre les espaces de rencontre existants accueillants de nuit

Comme pour les autres entités de la commune, des propositions «lumière» sont faites pour les **trois «strates» d'intervention : le «fond», les centralités et les particularités**. Cependant, étant ici en phase II «Application - Avant-projets», notre méthodologie et nos propositions seront plus détaillées.

Pour le Centre, nous proposons donc de **fonctionner par typologies de lieux**, de manière à se coordonner au mieux avec l'étude du master-plan de Pluris, dont le plan «Projet» est considéré comme notre «base» de travail. Ces typologies peuvent néanmoins se raccrocher à nos trois strates d'interventions :

Strate **Le «fond», l'éclairage public**

> Typologie «Le fond»

Strate **Les centralités**

> Typologie «Les places»

Strate **Les particularités**

> Typologie «Les césures et les passages»

> Typologie «Les abords d'écoles»

B. La vision lointaine > 1. Les repères «bleus»

On retrouve également dans le périmètre du Centre des **éléments répertoriés dans le Plan Lumière comme «repères bleus»**. Nous reprendrons ici les recommandations formulées pour ceux-ci, de façon à dresser un «portrait nocturne» du Centre le plus complet possible.

